

# Rapport final de la concertation continue

## Projet d'extension du réseau de tramway de la communauté urbaine Caen La Mer

Dates de la concertation continue

Du 1 mars 2023 jusqu'à l'enquête publique

Nom garant désigné par la CNDP

Bruno Boussion

-

Date de remise du rapport, le 10 août 2024



# SOMMAIRE

## Table des matières

|   |           |
|---|-----------|
| <b>Synthese pour les décideurs et pour le public</b> .....  | <b>3</b>  |
| Les enseignements clefs de la concertation continue .....   | 3         |
| <b>Fiche d'identité du projet</b> .....   | <b>4</b>  |
| Maitre d'ouvrage .....  | 4         |
| La communauté urbaine CAEN-LA-MER NORMANDIE Les autres acteurs impliqués .....  | 4         |
| Contexte du projet .....  | 4         |
| Localisation du projet.....   | 5         |
| Objectifs du projet selon le MO .....   | 6         |
| Calendrier .....  | 7         |
| <b>Les chiffres clef de la concertation</b> .....   | <b>8</b>  |
| ☐ Quelques dates clés.....  | 8         |
| ☐ 3 groupes de travail.....   | 8         |
| ☐ 20 Evènements publiques.....  | 8         |
| <b>Rappel des enseignements et des recommandations de la concertation préalable</b> .....   | <b>9</b>  |
| Engagements de la Communauté urbaine .....  | 9         |
| <b>Suites donnees par le maitre d'ouvrage a la concertation préalable</b> .....   | <b>15</b> |
| <b>Mission du garant</b> .....  | <b>16</b> |
| Des enjeux généraux.....  | 16        |
| Des recommandations.....  | 16        |
| <b>Organisation et modalités de la concertation</b> .....   | <b>17</b> |
| Printemps/Eté 2023 : un semestre de mise en place .....   | 17        |
| Consultation sur le nom des stations .....  | 19        |
| Automne 2023/printemps 2024 : la phase active de la concertation .....  | 20        |
| Le suivi des engagements du porteur de projet.....  | 22        |
| L'information/Les contributions du public.....  | 24        |
| <b>Résultats de la concertation continue</b> .....  | <b>26</b> |
| Une prise en compte des observations du public.....   | 26        |
| Un cadre spécifique pour chacun des grands établissements : EPSM, Cité de l'Air, Lycée.....   | 26        |
| <b>Avis du garant sur le deroule de la concertation, et le cas echeant, recommandations au maitre d'ouvrage sur les modalites d'information</b> ..... | <b>27</b> |

## SYNTHESE POUR LES DECIDEURS ET POUR LE PUBLIC

Suite au choix du tracé B qui s'insère dans le périmètre de l'EPSM, dans celui du Quartier Lorge et impacte le lycée Malherbe, la concertation continue a conduit à

- Une réorganisation de l'EPSM afin de maintenir l'unité spatiale de l'ensemble de sa capacité d'accueil
- Une réorganisation foncière des terrains appartenant au Ministère des Armées pour permettre à celui-ci de mener à terme ses projets de construction de logement tout en préservant l'emprise nécessaire au passage du tramway.
- Un réaménagement des terrains de sport du Lycée et de ses accès

La publication du rapport du GIEC en mars 2023 a conduit la Communauté Urbaine de Caen a lancé une étude sur l'impact de la hausse du niveau marin à l'horizon 2100 sur la Basse vallée de l'Orne incluant le projet de quartier du Nouveau Bassin avec pour conséquence :

- Annulation du prolongement du tramway sur la presqu'île
- Annulation du projet de passerelle entre le quartier St Jean Eudes et le quai de Normandie.

### Les enseignements clefs de la concertation continue

A la suite de la concertation préalable sur le projet d'extension du réseau de tramway de la communauté urbaine CAEN LA MER, menée du 30 septembre 2022 au 30 novembre 2022, la communauté urbaine a décidé de poursuivre son projet en retenant le tracé B qui s'insère dans l'enceinte actuelle de l'EPSM (établissement public de santé mental) avec deux motivations principales :

- En évitant la voie unique du tracé A, il sera possible de porter le cadencement en deca de 8 mn
- Permettre la desserte des grands équipements publics (Zénith, Palais de Sports...) ce qui n'était pas le cas du tracé C.

Suite aux échanges avec le public et les entreprises, la concertation a conduit à :

- Boulevard Pompidou : retenir une insertion axiale du tramway alors qu'elle était initialement envisagée dans la contre-allée.
- Une nouvelle station au droit du parking-relais du Chemin Vert, ce parking ayant été déporté en lieu et place d'un parking résidentiel existant
- Suppression de la ligne aérienne de contact (LAC) depuis la station Bernières jusqu'aux stations Caponnière et Prairies

# FICHE D'IDENTITE DU PROJET

## Maitre d'ouvrage :

**Responsable du projet et décideurs impliqués :**

**Le maitre d'ouvrage**

**La communauté urbaine CAEN-LA-MER -NORMANDIE**

**Les autres acteurs impliqués**

Les acteurs suivants seront impliqués dans la mise en œuvre du projet :

- La Préfecture du Calvados, qui décidera le cas échéant de l'ouverture de l'enquête publique ;
- Le ministère des Armées : le tracé retenu passe au sein du quartier Lorge, propriété du Ministère, qui a en projet d'y construire des logements ;
- La Région Normandie, en charge des établissements scolaires supérieurs, le tracé impliquant une emprise sur la parcelle du lycée Malherbe ;
- L'Établissement public de santé mentale de Caen (anciennement « du Bon Sauveur »), le tracé scindant le site et isolant différents bâtiments, en particulier le Conseil de surveillance qui a autorité sur les investissements immobiliers et les financements de l'établissement ;
- L'Agence Régionale de Santé (ARS), ayant une mission de contrôle de la continuité des soins au sein de l'Établissement public de santé mentale (EPSM) et du financement des investissements ;
- La société Kéolis, exploitant du réseau de transport de l'agglomération caennaise, celui-ci ayant vocation à être réorganisé en fonction du tracé qui sera choisi.

## Contexte du projet :

La Communauté urbaine Caen La Mer porte ce projet de liaison Est-Ouest de tramway au sein de la ville de CAEN pour compléter le réseau existant à ce jour (3 lignes, 23.2 kms) orienté Nord-Sud en créant près de 10 km de nouvelles voies orienté Est-Ouest devant desservir à l'origine 21 à 22 stations nouvelles avec un cadencement de 10 mn sur chaque branche (caractéristiques du projet présenté lors de la concertation préalable).

Les trois premières lignes de tramway, mises en service à l'été 2019 rencontrent du succès. Elles accueillent plus de 50 000 voyages par jour alors que l'ensemble du réseau de transport en accueille plus de 100 000 par jour.

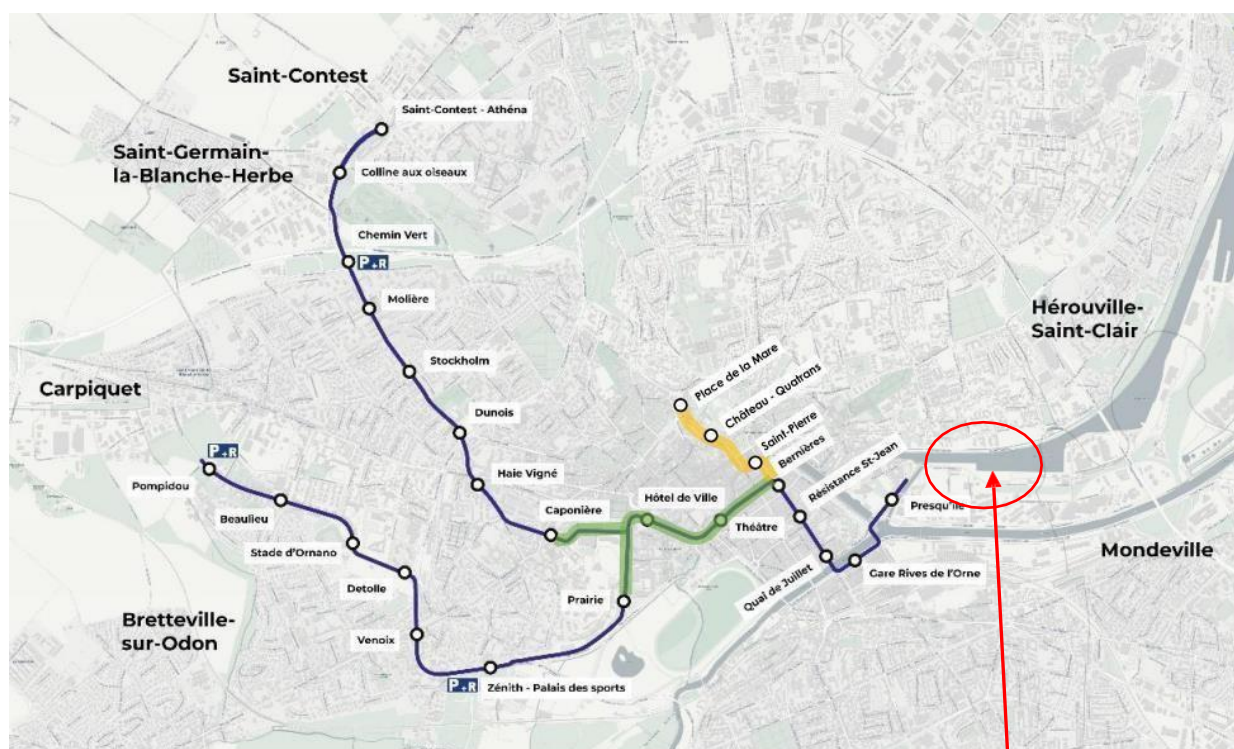
Selon le porteur de projet, l'extension du réseau de tramway s'insère dans une stratégie urbaine et de développement des mobilités alternatives à venir sur le territoire pour favoriser le report modal de l'automobile vers les transports en commun et permettre de desservir des quartiers densément peuplés de l'agglomération, vers St Contest via le Chemin vert, vers Bretteville sur Odon et initialement vers la Presqu'île, écoquartier alors en devenir, pour une fréquentation estimée à 36 000 voyages par jour.

Par décision de son bureau communautaire du 28 février 2023, Caen La Mer a retenu le tracé B qui s'insère dans l'enceinte actuelle de l'EPSM (établissement public de santé mental) avec deux motivations principales :

- En évitant la voie unique du tracé A, il sera possible de porter le cadencement en deca de 8 mn
- Permettre la desserte des grands équipements publics (Zénith, Palais de Sports...) ce qui n'était pas le cas du tracé C.

La branche Est du projet qui devait desservir la Presqu'île a été abandonnée car les dernières hypothèses des risques de submersion marine nécessitent des études complémentaires dont les délais de réalisation sont incompatibles avec les échéances calendaires du projet d'extension. Ce sont donc 1100 m de ligne et 2 stations qui sont supprimés ainsi que la passerelle prévue pour enjamber le canal entre le quartier St Jean-Eudes et la Presqu'île.

### Localisation du projet :



- Secteur d'effacement de la ligne aérienne
- Secteur sans ligne aérienne

(source : dossier de concertation préalable)

*Desserte de la presqu'île abandonnée*

## Objectifs du projet selon le MO :

Si à l'avenir ce nouveau réseau sera un des éléments sur lequel le plan de mobilité de l'agglomération s'appuiera, il se développe sur la commune de Caen et à la limite de la commune de St Contest sans montrer son articulation avec l'ensemble du réseau de transport de l'agglomération.

Les enjeux du projet sont :

- ↪ Améliorer et renforcer l'offre de transport en site propre
- ↪ Favoriser les déplacements alternatifs à la voiture
- ↪ Desservir les quartiers d'habitats denses et de développement
- ↪ Renforcer la desserte du centre-ville
- ↪ A l'Est, initialement, désenclaver le futur écoquartier de la presqu'île

Ainsi que des enjeux environnementaux :

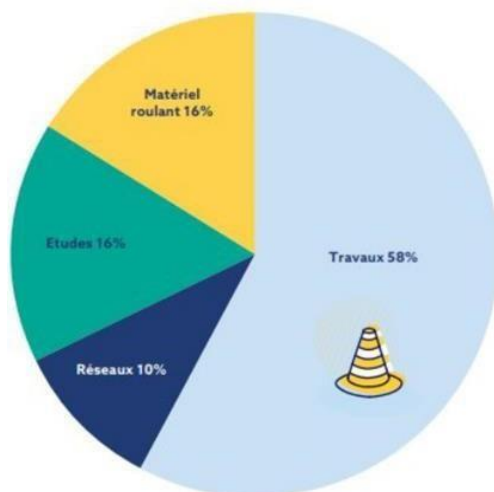
- ↪ Préserver les arbres existant le mieux possible
- ↪ Améliorer l'insertion du tramway dans le cœur de ville en remplaçant l'alimentation électrique par LAC par une alimentation par batterie
- ↪ Assurer une intégration de qualité dans l'environnement urbain (mobiliers urbains...)

## Caractéristiques principales :

### Coût :

**Une évaluation à 288.5 Millions €uros H.T (base 2021)**

(coût des investissements détaillés au stade des études de faisabilité du projet, bilan du Maître d'ouvrage page 26)

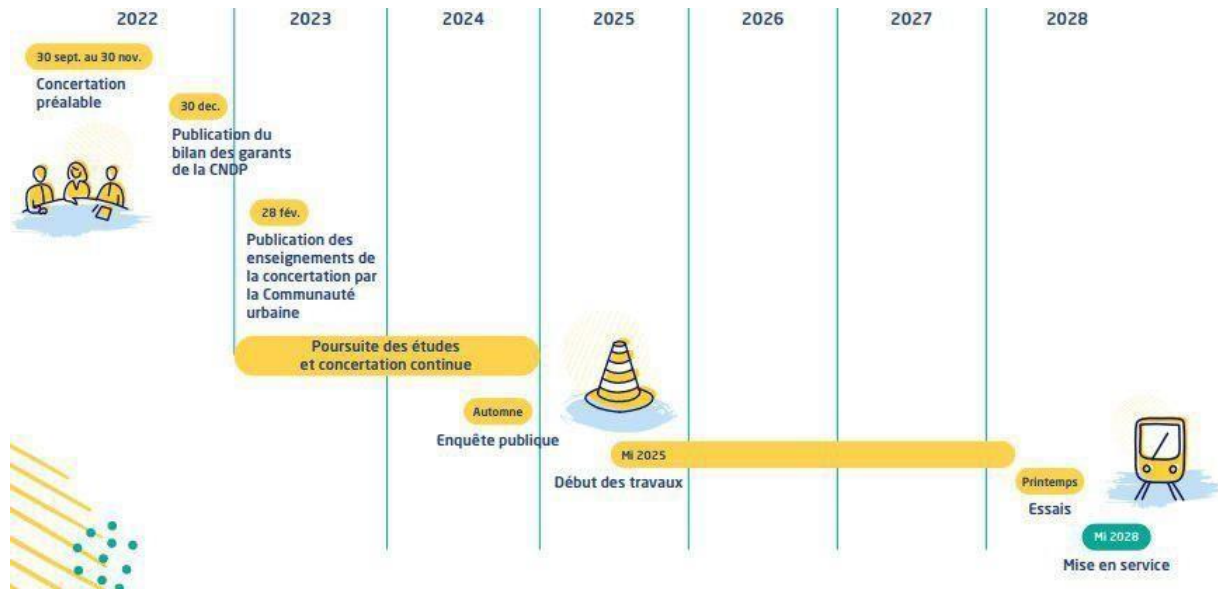


Répartition des coûts par poste de dépense

Le coût global n'a pas évolué sur l'ensemble des deux concertations alors que des modifications substantielles ont été apportées (abandon extension de la presqu'île notamment) avec en parallèle un coût complémentaire lié à l'impact du tracé sur la

nécessaire réorganisation de l'EPSM, impact et incidence financière qui seront évalués au fur et à mesure de l'avancée de la concertation continue.

## Calendrier :



(source : dossier concertation)

A ce jour, le dossier d'enquête publique est transmis aux services de l'Etat en vue d'une enquête publique au dernier trimestre 2024.

Quelques travaux ont déjà été mis en œuvre tel que les sondages archéologiques. A ce stade, le calendrier est respecté.

## LES CHIFFRES CLEF DE LA CONCERTATION

- **Quelques dates clés :**
  - 30 septembre 2022 au 30 novembre 2022 : concertation préalable
  - 30 décembre 2022 : publication du bilan par les garants
  - 28 février 2023 : Bilan du Maître d’ouvrage et décision du bureau communautaire de poursuite du projet avec le tracé B
  - 1<sup>er</sup> mars 2023 : réunion de restitution de la concertation préalable (70 personnes)
  - 5 avril 2023 : désignation par la CNDP du garant de la concertation continue
  - 5 mai 2023 : réunion du garant avec le Maître d’ouvrage pour définir les modalités de la concertation continue
  - 12 mars 2024 : publication du rapport intermédiaire de la concertation continue
- **3 groupes de travail**
  - COPIL EPSM/ARS/CAEN LA MER : 9 réunions
  - groupe de travail Lycée Malherbes/ Région/ CAEN LA MER : 8 réunions
  - groupe de travail Cité de l’Air services du Ministère des Armées/ Caen La Mer : 10 réunions

Ces groupes n’étaient pas ouverts au public, ayant pour objet de coconstruire avec chacune des parties la solution technique la plus appropriée pour satisfaire les besoins de chacun.

- **20 Evènements publics**
  - 1 réunion d’ouverture,
  - 6 réunions grand public,
  - 10 réunions des Conseils de quartier
  - 2 réunions thématiques Vélo
  - 1 réunion thématique PMR
- **41 rencontres individuelles**
- **9 rencontres avec les associations, Chambre d’Agriculture, CLM Habitat**
- **630 Participants**
- **7429 Connexions au site internet ([www.tramway2028.fr](http://www.tramway2028.fr)) dont 2659 pour la rubrique « comptes rendus » et 1397 pour la rubrique « documents techniques »**
- **6 Contributions (toutes déposées par l’association St Paul environnement)**
- **1 garant neutre et indépendant nommé par la CNDP**



# RAPPEL DES ENSEIGNEMENTS ET DES RECOMMANDATIONS DE LA CONCERTATION PREALABLE

## Engagements de la Communauté urbaine

| Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participant.e.s                   | Engagement du MO  | délai                   | Constat du garant à ce stade   |
|--|---|-------------------------|--|
| <p>1. Mettre en place un site internet dédié à la poursuite du projet en produisant notamment les différentes études techniques réalisées dans le cadre du projet.</p> | <p>Un site internet dédié au projet existe. Il était opérationnel avant la cyberattaque subie par Caen la mer le 26 septembre 2022. Pour permettre le bon déroulement de la concertation, une plateforme participative, avec le même nom de domaine, à savoir tramway2028.fr, a été déployée, et ouverte au public, le 30 septembre 2022, date du lancement de la concertation préalable du projet.</p> <p>Ce site permettra de poursuivre les échanges au-delà de la concertation préalable et tout au long du projet. Il sera ainsi possible d'y consulter des rubriques sur le projet et son actualité, sur les travaux et leurs impacts...</p> <p><b>Les futures études techniques diffusables seront celles du dossier d'enquête publique.</b> Elles seront publiées sur le site.</p>                        |                         | <p><b>A ce jour, malgré nos demandes répétées, aucune des études techniques réalisées dans la phase d'élaboration du projet définitif n'a été publiée alors que les résultats de celles-ci et leur prise en compte dans l'élaboration du projet ont été présentés en réunion publique.</b></p> <p><b>Durant ces réunions, il a été rappelé la nécessité de publier ces études.</b></p> |
| <p>2. Associer les riverains au réaménagement de l'espace public que comporte le projet.</p>   | <p>La stratégie globale de mobilités, qui inclut la réorganisation du réseau de transport, la promotion des mobilités douces, la réalisation des parking relais, notamment en relation à la mise en place de la ZFE de Caen, qui sera au cœur du prochain Plan Local Urbanisme Intercommunal Habitat Mobilité (PLUi-HM).</p> <p>Ce document stratégique et réglementaire sera unique pour l'ensemble du territoire. Il constituera le projet politique de Caen la mer en matière de développement, d'aménagement, d'habitat, d'urbanisme mais aussi de mobilité.</p> <p>Ce document dont la prescription a été entérinée par une délibération du conseil communautaire du 23 mai 2019 intégrera, en effet, un volet mobilité et se substituera au Plan de Déplacements Urbains (PDU) actuellement en vigueur.</p> | <p><b>2023-2024</b></p> | <p>La demande portait sur le réaménagement de l'espace public dans le cadre des travaux envisagés.</p> <p>Cet aspect du projet a été évoqué lors des réunions publiques de l'automne 2023 lors de la présentation de l'avant-projet. Il a été complété lors des présentations aux conseils de quartiers puis en réunions publiques en avril 2024.</p>                                  |

|  |   |  |  |
|--|---|--|--|
|  | <p>Conformément aux dispositions de la loi ALUR pour renforcer l'articulation et la cohérence des politiques de l'urbanisme, de l'habitat et des déplacements, la communauté urbaine a 2022 - 2025</p> <p>Rapport de la concertation préalable L121-8 / Nom du projet 6 effectivement choisi d'élaborer un PLUi intégrateur valant PLH et PDU. Pour organiser au mieux les déplacements à l'échelle communautaire, le lien entre urbanisme et déplacements s'inscrit au cœur du projet de PLUi comme un principe incontournable pour organiser la transition écologique du territoire.</p> <p>Dans le cadre de l'élaboration de ce document, une large concertation est mise en place auprès des différents acteurs du territoire ainsi qu'auprès du grand public afin de permettre à chacun de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- S'informer sur le contenu du projet (dans la presse locale, les bulletins d'informations de Caen la mer) ;</li> <li>- Saisir les enjeux du territoire puis les orientations et les changements que le PLUi-HM va impliquer ;</li> <li>- Donner son avis, exprimer ses attentes, proposer ses idées pour l'évolution de Caen la mer à moyen et long terme via les registres déposés en mairie et au siège de Caen la mer, par courrier ou par email.</li> </ul> <p>Pour favoriser la participation du public, différents moyens sont à disposition du public pour s'informer, débattre et échanger :</p> <p>Un site Internet</p> <p>Un site spécifique a été créé pour le PLUi-HM : <a href="http://www.pluihm-caenlamer.fr">www.pluihm-caenlamer.fr</a></p> <p>Il comporte des informations et documents permettant au public de s'appropriier le projet, de prendre connaissance des grandes étapes de la procédure et des modalités de concertation.</p> <p>Des réunions publiques</p> <p>Il est prévu d'organiser une réunion publique à chaque phase importante du projet ainsi que dans les communes entre le débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et l'arrêt du projet.</p> <p>Une réunion publique « Partageons le diagnostic » a, par exemple, eu lieu le 7 juillet 2022 à Hérouville Saint-Clair, réunissant plus de 60 participants dont une vingtaine en ligne.</p> <p>Après un temps d'introduction des élus, le diagnostic a été présenté selon 4 axes : le portrait de Caen la mer, les équipements et services, la mobilité et l'habitat suivi d'un temps d'échanges avec les participants.</p> |  |  |
|--|---|--|--|

|  |  |  |  |
|--|--|--|--|
|  | <p>Des ateliers participatifs</p> <p>Rapport de la concertation préalable L121-8 / Nom du projet 7</p> <p>Le public est aussi invité à participer à des ateliers participatifs pour s'informer sur le projet, et exprimer ses attentes. En petits groupes, les participants sont invités à proposer des idées pour l'avenir de Caen la mer autour de cartes du territoire et de fiches d'expression. Chaque groupe de travail présente ensuite ses axes de réflexion en termes d'habitat, de mobilité, d'environnement ou de développement économique.</p> <p>Différents ateliers ont déjà été organisés : le mardi 6 décembre 2022 à Troarn, le jeudi 8 décembre à Lasson, le mardi 13 décembre à Hermanville-sur-Mer et le mercredi 14 décembre à Bourguébus, Des bus tours</p> <p>Des bus tours ont également été mis en place pour que le grand public puisse mieux connaître le territoire le 19 novembre et le 26 novembre 2022.</p> <p>L'objectif était de découvrir les différents secteurs qui composent l'agglomération (agricoles, naturels, urbains) en présence d'intervenants experts de ces sujets, comprendre les implications et les enjeux du territoire et contribuer aux réflexions menées pour la phase « projet d'aménagement et de développement durable » du PLUi-HM.</p> <p>Tout au long du parcours, les participants étaient invités à donner leur avis sur les enjeux du projet d'aménagement et de développement durable du PLUi-HM: habitat, mobilités, cadre de vie, environnement...</p> <p><b>Il est à noter qu'en parallèle de la démarche PLi-HM, Caen la mer a mis en place, en 2021, un comité des partenaires. Cette instance rassemble :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des acteurs du transport : Keolis, Vélisol', ...</li> <li>- Des associations de citoyens et usagers : Udaf, Familles rurales, UFC Que choisir, FNAUT Normandie, Usagers Caen Paris, club des modes actifs...</li> <li>- Des acteurs économiques</li> <li>- Des citoyens tirés au sort</li> </ul> <p>Caen la mer réunit ce comité pour évoquer les rapports d'activités du délégataire, le bilan de la rentrée, les perspectives de l'année suivante et les éventuelles évolutions tarifaires. Des réunions sont aussi organisées spécifiquement pour présenter des grands dossiers tels que : le Plan Local Urbanisme Intercommunal Habitat Mobilité (PLUi-HM) , le projet d'extension du tramway. Le Projet Tramway 2028 y a ainsi été présenté le 24 novembre 2022.</p> |  |  |
|--|--|--|--|

|   |   |                         |  |
|---|---|-------------------------|--|
|   | <p>Rapport de la concertation préalable L121-8 / Nom du projet 8<br/> Cette démarche globale d'association du public sera poursuivie tout au long du processus d'élaboration du PLUi-HM.</p>  |                         |  |
| <p>4. Associer le public de l'agglomération aux réflexions sur les parkings-relais, la réorganisation des réseaux de transport.</p> | <p>La concertation préalable a permis à chacun de s'exprimer sur le positionnement et le nombre des parkings relais. Le choix des emplacements rue du Chemin Vert et boulevard Pompidou ont ainsi été confortés et retenus.</p> <p>A l'issue de la concertation, il a été retenu la possibilité d'un parking relais supplémentaire, au niveau du terminus boulevard Maréchal Juin. Le public sera de nouveau associé lorsque des orientations se dégageront.</p> <p>Pour ce qui concerne la réorganisation du réseau de transport, que ce soit pour le schéma d'exploitation du réseau global de tramway ou pour la restructuration du réseau de bus, <b>des études seront lancées après le choix du tracé.</b> Les évolutions de l'offre de transport, accompagnant tant la phase travaux que la mise en service du tramway en 2028, seront présentées au plus large public, notamment lors des réunions publiques de présentation de l'avancée du projet Tramway.</p> <p><b>En amont, cette réorganisation sera travaillée en associant</b> les communes, le Panel Utilisateurs du Réseau Twisto et le Comité des Partenaires.</p> <p>Cette instance rassemble :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des acteurs du transport : Keolis, Vélisol', ...</li> <li>- Des associations de citoyens et usagers : Udaf, Familles rurales, UFC Que choisir, FNAUT Normandie, Usagers Caen Paris, club des modes actifs...</li> <li>- Des acteurs économiques</li> <li>- Des citoyens tirés au sort</li> </ul> <p>Caen la mer réunit ce comité pour présenter les rapports d'activités du délégataire, le bilan de la rentrée, les perspectives de l'année suivante et les éventuelles évolutions tarifaires. Il sera saisi des adaptations de l'offre de transport en lien avec la restructuration du réseau de bus autour du nouveau réseau de tramway.</p> | <p><b>2023-2024</b></p> | <p>Dans notre rapport intermédiaire de mars 2024, nous indiquions :<br/> « Lors de la concertation préalable, les comptes-rendus des travaux du panel des utilisateurs et du comité des partenaires n'ont pas été rendus publics alors qu'ils auraient été un élément d'information intéressant.<br/> Il serait souhaitable que cela soit fait dès maintenant. » Caen La Mer n'a pas donné suite à cette demande.</p> <p>A l'issue de la concertation continue, Caen La Mer s'était engagé à présenter au public durant les réunions publiques « les évolutions de l'offre de transport accompagnant tant la phase de travaux que la mise en service en 2028 »<br/> Cela n'a pas été présenté durant la concertation continue.</p> |
| <p>5. Prendre en compte les problématiques propres à chaque commerçant, chef d'entreprise, responsable d'institution, en les</p>    | <p>Un dialogue personnalisé a déjà été initié avec chaque commerçant, chef d'entreprise ou responsable d'institution, avant même la concertation préalable.<br/> Avec eux et leurs organes représentatifs, le dialogue se poursuivra</p>  | <p><b>2023-2024</b></p> | <p>Nous avons participé à certains de ces rendez-vous qui ont servis à recueillir les observations des intéressés sur les conséquences</p>   |

|  |  |                         |   |
|--|--|-------------------------|---|
| <p><i>associant à la définition des solutions à apporter aux impacts que comporte le projet.</i></p> | <p>pendant toute la durée du projet, notamment lors de la phase de conception. Il s'agira alors de recueillir et d'intégrer au mieux les demandes exprimées pour les aménagements définitifs mais également de prendre en compte leurs besoins pendant la réalisation des travaux, afin de minimiser les impacts de ceux-ci. Caen la mer a le souci de la préservation de l'activité économique pendant et après la réalisation du projet Tramway 2028. Par ailleurs, pendant la phase travaux, une Commission d'Indemnisation Amiable sera mise en place afin de réparer les préjudices économiques subis par les commerçants, artisans, membres des professions libérales. Elle s'appuiera sur les grands principes issus des textes et de la jurisprudence.</p> |                         | <p>concrètes de l'implantation du tramway sur leur activité professionnelle.</p> <p>La concertation avec les entreprises lors de la phase d'élaboration du projet a bien été conduite.</p> <p>il peut être fait le constat que les observations recueillies ont été prises en compte comme par exemple pour les accès à la Maison de retraite avenue Georges Pompidou.</p> <p>Les cas particuliers des emprises sur l'EPSM, la Cité de l'Air, le lycée Malherbes ont été traités par la mise en place de groupes de travail propre à chaque structure afin de trouver un consensus sur les impacts de l'emprise du tramway.</p> |
| <p><i>6. Mobilités douces : associer le milieu associatif (pistes cyclables, abris vélos)</i></p>    | <p><b>En marge de la concertation préalable</b>, le projet a fait l'objet d'une présentation au Comité des Partenaires, dans lequel siègent notamment les associations concernées par les mobilités douces. Les échanges se poursuivront pendant la phase de conception du projet, sur les aménagements cyclables et leur continuité, notamment les raccordements au réseau cyclable existant, sur les abris vélos, la signalisation, le franchissement des carrefours, ...</p>  | <p><b>2023-2024</b></p> | <p><b>Les réunions avec les acteurs des mobilités douces se sont effectivement déroulées et les comptes-rendus de ces réunions sont en ligne</b></p>  |

## SUITES DONNEES PAR LE MAITRE D'OUVRAGE A LA CONCERTATION PREALABLE

La communauté urbaine a précisé des points particuliers dans ses réponses aux questions des garants lors du bilan de la concertation préalable (*voir bilan du Maître d'Ouvrage*).

Nous en rappelons ici les points essentiels qui ont pour certains encore évolués par la suite :

### *Investissement et conjoncture économique :*

- Budget transport autosuffisant, couvrant les investissements courants
- Prise en compte de l'inflation et d'un taux d'emprunt à 3% sur 30 ans
- Solidité et résilience financière de la communauté urbaine confirmée par l'agence Moody's

### *Mise à disposition des études transport :*

Mise à disposition des compléments à l'enquête Origine-Destination dès leur disponibilité

### *Traversée de l'EPSM*

- L'ARS a été associée aux modalités de recherche de solutions pour compenser les impacts
- Toutes mesures compensatoires seront financées sur les provisions pour aléas
- Caen La Mer pourra s'adjoindre les services d'un conseil externe spécialisé

### *Maintien des équipements en batteries :*

- Sur le tracé B, suppression de la LAC (Ligne Aérienne de Contact) de la station théâtre à la station EPSM et de la station Théâtre à la station Albert Sorel
- LAC existante déposée entre les stations Bernières et Place de la Mare

### *Capacité des parking-relais*

- Elle sera déterminée durant la phase de conception du projet sur la base de l'étude de la population du bassin versant et d'une estimation à partir des volumes du trafic automobile des usagers potentiellement intéressés par un rabattement
- Choix d'un parking silo selon la surface disponible

### *Site internet et production de différentes études techniques*

- Poursuite de la mise en ligne sur le site actuel des comptes-rendus des actions engagées
- Futurs études techniques diffusables figureront dans le dossier d'enquête publique

### *Réaménagement de l'espace public*

- Le public sera associé lors de réunions publiques sectorisées

### *Associer le public aux réflexions sur les parkings relais, la réorganisation des réseaux*

- Eventualité d'un parking relais supplémentaire boulevard du Maréchal JUIN : association du public prévue

- Evolutions de l'offre de transport : réorganisation en associant les communes, le panel utilisateurs du Réseau et le comité des partenaires
- Présentation lors des réunions publiques selon l'avancée du projet

*Prise en compte des impacts propres à chaque acteur (entreprises, commerçants...)*

- Dialogue personnalisée avec chacun
- Pendant la phase de travaux, mise en place d'une commission d'indemnisation amiable

*Mobilités douces : impliquer le milieu associatif*

- *En marge de la concertation préalable, présentation au comité des partenaires comprenant les associations concernées ; poursuite des échanges dans ce cadre*

## MISSION DU GARANT

Dans sa lettre de mission adressée au garant, la CNDP a souligné les enjeux de cette concertation

### Des enjeux généraux

L'enjeu majeur de la concertation continue est d'adapter le dispositif participatif à **la durée d'élaboration du projet**. Il faut notamment :

- clarifier pour les publics les grandes étapes et le calendrier d'élaboration du projet ;
- veiller à ce qu'ils soient associés et informés des décisions majeures ;
- s'assurer de la mise à disposition des publics des études, notamment les études environnementales ;
- éviter que la concertation continue soit réservée aux parties prenantes.

### Des recommandations

Pour la concertation continue qui s'ouvre, l'avis de la CNDP recommande que :

- le maître d'ouvrage publie, dès à présent, l'intégralité des documents et études cités dans le dossier de concertation et demandés par le public, notamment l'enquête Ménage-Déplacement relative à la fréquentation, ainsi que celles qui seront réalisées lors de la concertation continue,
- le maître d'ouvrage précise les modalités de concertation continue ;
- les différentes parties prenantes au sein de l'EPSM soient associées aux décisions concernant la suite du projet, tout comme au choix d'un éventuel conseil externe, et que l'ARS soit consultée en rapport à toute étude ou décision concernant le passage de la ligne en projet sur le site de l'établissement ;
- la composition et le rôle confié au « panel utilisateurs du réseau Twisto » et au « comité des partenaires » dans la poursuite du projet soient explicités, notamment en rapport à la concertation continue.

# ORGANISATION ET MODALITES DE LA CONCERTATION

## Printemps/Eté 2023 : un semestre de mise en place

- 1<sup>er</sup> mars 2023 : réunion publique de restitution par la communauté urbaine suite au choix du tracé B

Cette réunion s'est tenue le lendemain de la décision retenant le tracé B. Elle répondait à notre recommandation n°6 de notre bilan.

70 personnes environ assistaient à celle-ci dont les représentants de l'association Caen-St Paul et du personnel de l'EPSM qui l'un comme l'autre ont manifesté leur opposition soit au projet, soit au tracé retenu.

La motivation essentielle du choix du tracé B par rapport au tracé A a été la possibilité de faire évoluer dans l'avenir le cadencement des rames de 10 mn à 8mn pour les branches Ouest et à 5 mn pour le centre-ville ce qui aurait été impossible avec le tracé A du fait de la section en voie unique. Ce critère de choix n'avait jamais été mis en avant et débattu pendant la concertation préalable.

- 5 mai 2023 : réunion de présentation des modalités de la concertation suite à la décision de la CNDP nommant le garant de la concertation continue (5 avril 2023)

Elle s'est tenue entre le garant et les services de Caen La Mer, la procédure de désignation du Maître d'œuvre étant en cours ainsi que l'attribution d'un mandat de délégation de Maîtrise d'ouvrage pour conduire notamment les actions durant la concertation continue.

Dès ce moment, j'ai demandé que la diffusion des études environnementales soit assurée au plus tôt. Caen La Mer n'a pas retenu cette demande, proposant celle-ci « *dès la fin de l'instruction par l'autorité environnementale, soit fin juillet de façon anticipée par rapport à l'ouverture de l'enquête publique prévue en octobre 2024* ».

Par courrier en date du 26/10/2023, Monsieur Joyau précisait « *qu'après consultation des services de l'Etat, la mise à disposition du grand public des études environnementales pourrait intervenir après avis de l'autorité compétente, soit au cours de l'été 2024* »

Suite au bilan intermédiaire par lequel nous avons à nouveau demandé la publication des études environnementales dont il avait été fait état pendant les réunions publiques, par mail en date du 18/07/2024, le directeur du tramway l'absence de publication sur le site de la concertation ainsi :

*« La mission juridique de la DDTM et les services de la Préfecture nous ont informés que ces études ne devaient pas être rendues publiques tant que la MRAE n'aurait rendu son avis. Dans l'attente de cet avis, nous n'avons donc rien publié sur le site du projet à ce jour. »*

Bien que nous ayons rappelé que la publication de ces études était un élément d'information qui permettait au public de s'appropriier les données à partir desquelles le maître-d'ouvrage a conçu son projet, à ce jour, elles ne sont toujours pas à disposition du public.



Les principales actions prévues (*modalités reprises dans le courrier adressé à la CNDP le 3 juillet 2023*) ont été les suivantes :

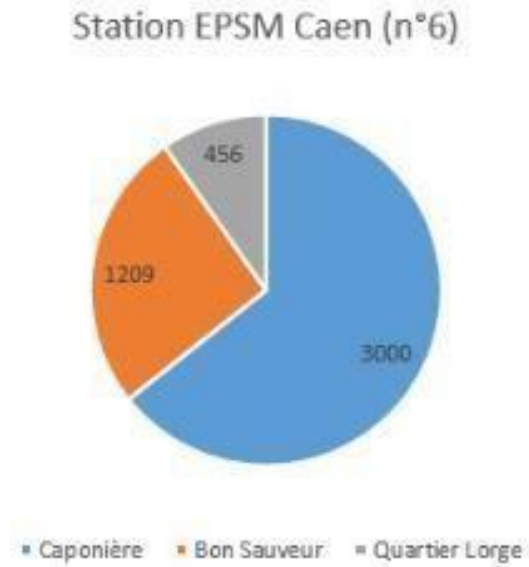
- ↪ Rencontres individuelles avec les riverains touchés par la conception projet (les entreprises, les commerçants, les établissements scolaires...)
  - ↪ Concertation avec la Chambre de Commerce et d'Industrie pour créer un parking silo sur son emprise
  - ↪ Mise en place de groupes de travail avec l'EPSM, la Cité de l'Air et le lycée Malherbe :
  - ↪ Réorganisation des lignes de transport : Cela avait donné lieu à un atelier durant la concertation préalable. Cette thématique n'a pas été reprise dans le cadre de la concertation continue car la communauté d'agglomération conduisait en parallèle une réflexion sur son plan de mobilité. La communauté d'agglomération a choisi de traiter cette réorganisation dans ce cadre.
  - ↪ Automne 2023 : réunions publiques de présentation de l'avant-projet
- Juillet/aout 2023 : diffusion d'un flyer par quartier

Pour chacun des quartiers Beaulieu, Chemin Vert et centre-ville, un flyer spécifique a été diffusé présentant le tracé, ses points particuliers dont le positionnement des stations, annonçant la tenue de réunions publiques et invitant le public à voter en ligne pour les noms des nouvelles stations. Il est également précisé que « *la restructuration du réseau de bus sera précisée lors des prochaines étapes du projet* »

## Consultation sur le nom des stations

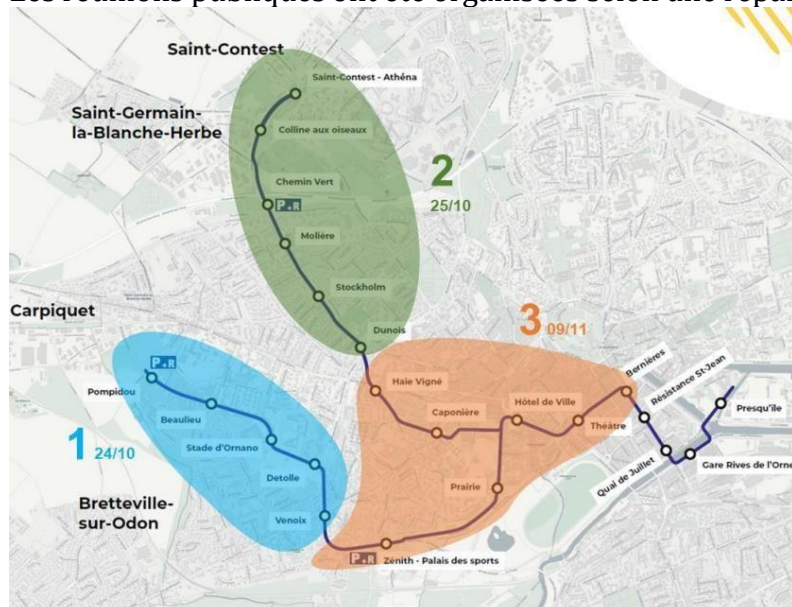
Entre, le 4 juillet et le 31 août 2023, 4665 personnes ont participé à un sondage en ligne pour choisir le nom de 12 des 17 stations, 3 noms étant soumis au vote pour chacune.

Les noms retenus ont été publiés sur le site de la consultation avec pour chaque station la répartition des avis ; par exemple, pour la station EPSM :



## Automne 2023/printemps 2024 : la phase active de la concertation

Les réunions publiques ont été organisées selon une répartition en 3 secteurs :



↙ secteur Beaulieu  
↘ secteur Chemin Vert  
3 secteur Centre

**En octobre/novembre 2023**, les réunions avaient pour objet de présenter les avancées du projet et d'en débattre.

Pour chacun des secteurs, la réunion s'articulait sur 3 thèmes :

- Point sur la concertation continue
- Le projet et son calendrier, dont la réponse aux engagements pris suite à la concertation préalable
- Les propositions d'insertion urbaine spécifiques au secteur concerné

Chaque participant étant invité à faire part de ses remarques, propositions par mail sur le site de la concertation dans un délai de 15 jours.

A notre connaissance, aucun avis individuel n'a été déposé sur le site de la concertation.

Pour chacune des réunions, la présentation PPT et son compte-rendu ont été mis en ligne sur le site internet du projet

**Secteur Beaulieu : 24 octobre 2023      83 participants**

**Secteur Chemin Vert : 25 octobre 2023    70 participants**

**Secteur Centre : 09 novembre 2023    110 participants**

Sur la même période, entre le 26 octobre et le 21 novembre 2023, le projet a été présenté à chacun des 5 conseils de quartier concernés :

- Quartier St Paul/Maladrerie 14 participants
- Quartier Venoix-Beaulieu 15 participants
- Quartier Chemin Vert 13 participants
- Quartier Centre-ville 10 participants
- Quartier Haie Vigné 15 participants

**En avril 2024**, le même cycle de réunion a été tenu pour une présentation détaillée du projet, celle-ci s'articulant autour de 7 séquences :

- La concertation continue
- Le projet et son calendrier
- L'environnement (étude vibratoire, étude acoustique, gestion des eaux pluviales, diagnostic faune/flore, diagnostic zones humides)
- L'insertion : aménagement paysager et urbain, végétalisation de la plate-forme, les revêtements, les aménagements cyclables, le mobilier, l'éclairage,
- L'exploitation et le stationnement
- Les aménagements du secteur
- Le budget

**Secteur Beaulieu : 9 avril 2024 56 participants**

**Secteur Chemin Vert : 16 avril 2024 110 participants**

**Secteur Centre : 18 avril 2024 95 participants**

Sur la même période, entre le 26 octobre et le 21 novembre 2023, le projet a été présenté à chacun des 5 conseils de quartier concernés :

- Quartier St Paul/Maladrerie 10 participants
- Quartier Venoix-Beaulieu 8 participants
- Quartier Chemin Vert 8 participants
- Quartier Centre-ville 5 participants
- Quartier Haie Vigné 8 participants

Chacune des réunions avait pour objectif de présenter les modalités de la phase de concertation continue, une présentation générale de l'avant-projet avec un focus sur le quartier.

Les interventions et questionnements du public se sont déroulés en 2 temps :

- ↳ Au fur et à mesure de la présentation pour les questions portant sur l'avant-projet
- ↳ En fin de réunion, pour les interventions plus générales

## Le suivi des engagements du porteur de projet

Les actions engagées

### **1 – Mettre en place un site internet dédié à la poursuite du projet**

Le site de la concertation préalable a été enrichi d'une rubrique propre à la concertation continue sur laquelle les contributions du public ont été publiées ainsi que les réponses de Caen La Mer, les supports et comptes-rendus des réunions thématiques (accessibilité, associations cyclistes)

De même pour les comptes-rendus des réunions publiques et des conseils de quartiers.

### **2- Groupe de travail EPSM**

Le parcours inclut une section située sur l'actuel emplacement de l'EPSM, reliant la rue du Carel à l'esplanade Chaunu.

La plateforme prévue doit s'insérer entre les bâtiments Père Jamet, Sainte Bernadette et l'annexe d'une part, et le reste du site d'autre part dont l'un accueille des malades avec une capacité de 85 lits (bâtiment Père Jamet)

Dans ce contexte, l'EPSM, l'Agence Régionale de Santé et la Communauté Urbaine Caen la mer ont collaboré pour établir une convention tripartite, incluant le financement de la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage.

Dès la fin de la concertation préalable, un groupe de travail a été mis en place sous forme d'un COPIL qui regroupait la communauté urbaine et ses différents services, la direction de l'EPSM (directeur, directrice des soins, directeur des travaux, DAF), le conseil de surveillance de l'EPSM, la Préfecture, l'ARS. Le garant a assisté selon ses disponibilités.

Un AMO a été choisi conjointement par l'EPSM et CLM pour conduire les études prospectives

Les parties ont convenu de déplacer les activités actuellement logées dans les bâtiments Père Jamet et l'Annexe vers un ou plusieurs nouveaux bâtiments à construire dans l'emprise de l'EPSM, au sud du tracé de l'axe Est-Ouest du futur tramway en prenant en compte les besoins de l'EPSM.

Ce Copil se réunit mensuellement. (9 réunions à ce jour)

Ce transfert de bâtiment par reconstruction sur le site de l'EPSM est une opération complexe qui entraîne une réorganisation des services.

La communication sur les travaux du Copil ne pourra se faire, notamment vis-à-vis du grand public qu'après concertation et validation de la solution retenue par l'ensemble des parties prenantes.

Les comptes-rendus du COPIL ne sont donc pas à disposition du public.

A ce jour, un projet d'accord est en cours de finalisation.

#### **4 – Groupe de travail Cité de l’Air**

Le tracé B est prévu avec une emprise sur des terrains du ministère des Armées où ce dernier a un projet de construction de logements. Les services du Ministère n’ont pas été présent durant la concertation préalable.

Cela nécessite une réorganisation foncière avec cession foncière de l’emprise du tramway par le Ministère des Armées et d’élaborer un projet immobilier qui prenne en compte les logements existants.

Ce groupe de travail traite des contraintes spécifiques tant administratives, urbanistiques que techniques et regroupe les services de Caen La Mer, le Ministère des Armées et le cabinet Nové (architecte).

10 réunions de travail ont déjà eu lieu qui ont permis d’élaborer un projet d’aménagement.

Les comptes rendus des réunions ne sont pas publics

Caen La Mer et les représentants de la Cité de l’Air nous ont précisé avoir, en marge de la concertation, eu des échanges avec les résidents du quartier.

Lorsque le projet sera définitivement arrêté, il sera communiqué.

#### **5- Groupe de travail Lycée Malherbe**

Le tracé prévoit une emprise sur le terrain de sport du Lycée et nécessite un réaménagement des accès au Lycée, sachant que la station du futur tramway sera également un pôle d’échange multimodal.

Ce groupe associe les services de Caen La Mer, la direction du Lycée et la Région.

Le 29 juin 2023, le conseil d’administration a validé le projet présenté

#### **6– rencontres individuelles**

41 rencontres ont eu lieu avec les riverains du tracé afin de prendre connaissance des contraintes liées à leur activité. Ce recueil d’informations a permis au MO d’élaborer son avant-projet. Ces rencontres se sont déroulées pour la majorité en juin et juillet 2023 et non pas fait l’objet de communication publique.

#### **7 – rencontres avec les associations**

3 réunions ont été organisées avec le milieu associatif :

29/09/2023 : associations PMR 12 invitées, 4 présentes

10/10/2023 : associations cyclistes 13 invitées, 3 présentes

12/12/2023 : association vélo « Les Déraillleurs » 10 membres présents

Les associations ont partagé les constats sur la situation actuelle et leurs observations sur l'avant-projet, les points de vigilance. Les comptes-rendus de ces réunions ont été publiés.

6 autres rencontres se sont déroulées avec des acteurs tels la Chambre d'Agriculture, CLM Habitat...

### **8 –choix du nom des stations**

La communauté urbaine a organisé pendant 2 mois sur le site de la concertation une consultation pour choisir les noms de 12 des 17 stations.

4665 personnes ont participé. Le choix des noms a été publié sur le site en donnant station par station les différentes propositions faites avec le taux d'adhésion.

### **9- Communication des études**

Caen La Mer s'était engagé à communiquer les résultats de l'enquête Ménage-Déplacements EMC<sup>2</sup> dès qu'ils seront rendus publics après communication institutionnelle.

Cette enquête a été réalisée en 2022 pour une présentation des premiers résultats prévus en février 2023.

Il est difficilement compréhensible que les résultats ne soient pas disponibles dans le cadre de la concertation alors qu'une synthèse a été publiée par l'agence d'urbanisme de Caen Normandie.

Malgré nos demandes de communication des études techniques et environnementales réalisées et dont il a été fait état lors des réunions techniques, celles-ci n'ont jamais été mises à disposition du public.

### **L'information/Les contributions du public**

Durant la concertation continue, chacune des actions a fait l'objet d'un compte-rendu publié sur le site et les verbatims audio des réunions ont été mis en ligne. Trois contributions ont été déposées par l'association St Paul Environnement sur le site.

- Analyse du bilan de la concertation préalable
- Analyse des verbatims de la concertation préalable
- Analyse de l'enquête origine-destination

Cette dernière analyse a fait l'objet d'une réponse du Maître d'ouvrage à laquelle l'association a répondu.

Le 19 août, 3 nouvelles contributions ont été produites :

- Argument rapidité du tracé
- Analyse de la fréquentation
- Solution alternative des bus électriques

L'association ne conteste pas la nécessité de développer les transports collectifs sur l'agglomération mais considère que l'opportunité du choix d'une solution tramway n'a pas été clairement posée lors de la concertation préalable et que lors de la concertation

continue, l'opportunité d'une solution tramway doit être à nouveau soumise au débat.

Elle constate que le résultat de l'enquête mobilité « *aurait dû et doit désormais être porté au dossier de la concertation* ».

Elle conteste :

- le bien-fondé du projet au regard de son coût : « *l'investissement faramineux pour le tram devrait être utilisé et réparti pour améliorer la circulation...dans la totalité de l'agglomération* »
- les modalités de calcul des temps de transport, demandant une reprise des estimations de rapidité du tram par rapport au bus
- elle considère que les chiffres de fréquentation de la ligne en tracé B sont surévalués

et demande la diffusion des études relatives à la solution des bus standards existants et celles relatives à la solution alternative bus propres électriques/biogaz.

On constate que les arguments développés durant la concertation continue par l'association St Paul Environnement remettant en cause l'opportunité du projet sont dans le prolongement de ceux qu'elle avait défendus durant la concertation préalable, même s'ils étaient plus documentés.

Il faut souligner que lors de chaque réunion publique, l'association est intervenue en questionnant le Maître d'ouvrage qui a répondu point par point.

Caen La Mer a répondu par un courrier à l'analyse faite de l'enquête origine-destination.



## RESULTATS DE LA CONCERTATION CONTINUE

### Une prise en compte des observations du public

Les rencontres individuelles avec les entreprises et établissements situés sur le tracé ont permis au maître d'ouvrage de prendre en compte leurs besoins notamment en termes d'accès. Cela a été le cas sur le boulevard Pompidou notamment mais également sur la partie basse de la rue du Chemin Vert.

Le stationnement futur reste un sujet d'inquiétudes pour certains. Cela a été le cas au chemin vert par le choix de positionner le parking-relais sur un emplacement de parking existant. Mais aussi avenue Georges Pompidou pour laquelle il a été choisi d'adjoindre au parking-relais un parking public.

Les réunions ont permis aux opposants au projet de faire état de leurs arguments pour mettre en cause son opportunité et au maître d'ouvrage de réaffirmer ses choix.

### Un cadre spécifique pour chacun des grands établissements : EPSM, Cité de l'Air, Lycée

Ces trois cas particuliers ne pouvaient être traités qu'au travers d'un cadre propre à chacune d'elle avec les seuls acteurs concernés.

La mise en place d'un COPIL pour l'EPSM, de groupes de travail pour la Cité de l'Air et le Lycée Malherbes a permis d'élaborer une réponse concertée aux impacts de l'emprise du tramway sur ces établissements.

## AVIS DU GARANT SUR LE DEROULE DE LA CONCERTATION, ET LE CAS ECHEANT, RECOMMANDATIONS AU MAITRE D'OUVRAGE SUR LES MODALITES D'INFORMATION

Lors de la concertation préalable, ce projet a donné à des désaccords non sur la nécessité d'améliorer le système de transport collectif de l'agglomération mais soit sur l'opportunité du projet, soit sur tel ou tel tracé.

Le débat sur l'opportunité du projet s'est poursuivi durant la concertation continue à l'initiative de la seule association St Paul dont les arguments ont été mis à disposition du public sur le site de la concertation. Cela a été l'occasion de réinterroger le Maître d'ouvrage sur ses motivations qu'il a réaffirmé comme présenté lors de la concertation préalable.

Le dispositif d'information du public au travers de deux temps forts de réunion publique a permis au Maître d'ouvrage de présenter ses réponses aux observations du public qui lui avaient été faites lors des rencontres individuelles au travers des évolutions du projet au fil du temps.

Les réunions publiques par quartier au moyen de support présentant un focus sur le quartier ont permis des échanges au plus près des préoccupations du public, les échanges se déroulant durant ce temps dans un climat d'écoute réciproque.

La concertation avec les associations a été l'occasion d'échanges allant au-delà de la définition du projet lui-même, abordant ainsi telle ou telle portion des pistes cyclables existantes.

### Un manque de communication des études

Malgré nos demandes répétées, la mise à disposition des études et diagnostics préalables, notamment environnementales, n'a pas été acceptée par le maître d'ouvrage au motif qu'elles devaient au préalable avoir reçu l'avis de l'autorité environnementale selon, d'après lui, l'avis des services de l'Etat (DDTM).

Ayant pris attache avec la DDTM, celle-ci nous a précisé «que si les services de l'Etat sont liés par la procédure d'enquête publique à venir, le maître d'ouvrage peut faire un choix différent en amont, dans le cadre de la concertation qu'il mène, selon les avantages et inconvénients qu'il peut y trouver ».

Fait le 27/08/2024

Bruno BOUSSION

Garant CNDP



